



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le règlement 527-2020 ayant pour titre « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 173 300 \$ pour des travaux de réfection de la route Turgeon » a été adopté lors du Conseil municipal du 6 avril 2020;

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville et sur le site internet municipal où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 7 avril 2020.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 7 avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 avril 2020.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier